

Les entreprises du BTP comptent bien se mobiliser

Suite aux différentes annonces du Président de la République, mercredi soir, Vincent Perez, président départemental de la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment), a souhaité réagir ; « ces mesures marquent un coup dur pour l'économie française bien que visiblement nécessaires afin de lutter contre la Covid-19. Toutefois, l'activité dans le BTP est maintenue, toujours dans le strict respect des protocoles sanitaires. Dans ce contexte, la CAPEB se met en ordre de bataille pour aider les entreprises et les artisans du bâtiment dans l'application de ces consignes et veillera à la bonne mise en œuvre des mesures de soutien déployées par le gouvernement. »

Pour le représentant ariégeois de la Capeb l'activité du BTP « peut et doit continuer ». Il ajoute : « nous ne pouvons envisager davantage de perte de chiffre d'affaires, alors que les particuliers manifestent déjà des craintes à faire venir les artisans chez eux et que l'activité de certains chantiers est à l'arrêt pour cause de cas contact au sein des entreprises. »

Soutenir les difficultés

Si les entreprises de BTP du département sont « satisfaites » de pouvoir continuer à travailler, Vincent Perez, en qualité de représentant des entreprises affiliées à la Capeb, de-



Vincent Perez (à gauche), président de la Capeb Ariège, affirme que les entreprises de BTP « peuvent » et « doivent » maintenir leur activité. / DR

mande que « nos entreprises, qui subiraient une perte de chiffres d'affaires (suite refus des clients d'intervenir ou en cas de fermeture de l'entreprise du fait de cas Covid), puissent bénéficier du chômage partiel et nos chefs d'entreprise, des aides du fonds de solidarité. »

La Capeb demande également « un décalage des charges ; un allongement des délais pour les marchés publics et des délais de dépôt des dossiers de qualification. » « Il en va de la survie de nos entreprises et de l'économie française », note à

ce sujet Vincent Perez.

Enfin, la Capeb indique que « pour que les entreprises du BTP puissent poursuivre leurs activités », il faut que « l'ensemble des acteurs soit aussi en ordre de marche : services publics d'instruction des autorisations, organismes pour les aides, services de qualification et de certification des entreprises, organismes de formation, architectes, bureaux de contrôle, distributeurs, fournisseurs, déchèteries etc. » Autant d'interlocuteurs « indispensables » au maintien des activités du BTP.